

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DÉLIBÉRATION 75.2021**

Séance du 22 Octobre 2021

À 19h00

Date de convocation : 18 Octobre 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire.

PRÉSENTS (13) : LECCIA.JP ; BOCHECIAMPE.K ; CLEMENTI-LADIEU.A ; GIANNECCHINI.S ; GREGOGNA.J ; JEANNE.J ; LECCIA.D ; MACCHINI.J-A ; PANTANACCE.C ; QUILICI.S ; SANTONI.V ; SCOPELLITI.A ; TOMASINI.P

ABSENTS (3) : BELTRAMELLI.D ; BOCHECIAMPE.V ; LUCIANI.C ;

REPRÉSENTÉS (3) : PELLICCIA.C ; QUILICI.N ; SACOMAN.B ;
Secrétaire : LECCIA D.

Objet : Attribution du marché public MP2021.03 : Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article L2123-1.

La sécurité des lieux publics et des concitoyens devient aujourd'hui un thème qui ne peut être secondaire. En cela la Commune a décidé de procéder à l'installation d'un réseau de vidéoprotection sur les points les plus fréquentés de notre commune.

Les points identifiés sont :

- La mairie
- L'école
- La cantine
- L'espace forum et parking
- L'espace média
- L'église
- Parking Place Neuve
- Centrale d'épuration
- Poste de relevage
- La crèche
- Local services techniques
- Rondpoint du Leclerc

Il comporte les prestations suivantes :

- Fourniture et installation de caméras et du matériel technique d'enregistrement afférent
- Maintenance des installations

Une mise en concurrence pour ces travaux avec une publicité écrite a été initiée le 15 Juillet 2021 par l'envoi d'un Avis d'Appel Public à la Concurrence par voie électronique via la plateforme www.achatpublic.com sur le profil acheteur de la mairie d'Oletta, sur le journal d'annonces légales « Le Petit Bastiais » et par un affichage à l'extérieur du bâtiment administratif. La date limite de dépôt des candidatures et des offres était le Vendredi 20 Août 2021 à 12h00.

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commission Ad'Hoc le Vendredi 20 Août à 17h00.

Dans le cadre de cette procédure 2 candidatures ont été remises dans les délais couvrant l'ensemble des travaux à effectuer :

AUTOMATISMES CORSES

TECHNIC ALARM

Après une l'étude des pièces administratives fournies, l'analyse des offres a été réalisée, les critères de sélections ont été basés sur la conformité du DPGF et la qualité des prestations et produits proposés.

La totalité des entreprises ont des offres conformes.

Après examen et analyse des offres au regard de critères de jugement annoncés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence :

- Valeur technique (60%)
- Prix énoncés dans la D.P.G.F. (40%)

Les capacités professionnelles, techniques et financières de l'ensemble des candidats ont été jugées suffisantes pour être retenues.

Les offres financières sont les suivantes :

AUTOMATISMES CORSES	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Fourniture et installations des matériels	52 151,00 €	5 215,10 €	57 366,10 €
Maintenance	2 100,00 €	210,00 €	2 310,00 €

TECHNIC ALARM	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
Fourniture et installations des matériels	33 328,00 €	3 332,80 €	36 660,80 €
Maintenance	5 600,00 €	1 120,00 €	6 720,00 €

Après analyse complète des offres il est proposé à la commission d'appel d'offres dument convoquée et réunie le Vendredi 22 Octobre à 18h00 que soit retenue l'offre de l'entreprise **AUTOMATISMES CORSES** pour un montant H T de 52 151,00 euros, auquel s'ajoute le contrat de maintenance formule « haut de gamme » pour un montant annuel HT de 2 100 euros.

La commission d'appel d'offres a validé à l'unanimité la proposition.

Aussi, Monsieur le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal de retenir l'offre suivante :

L'entreprise **AUTOMATISMES CORSES** pour un montant HT de 52 151,00 euros, auquel s'ajoute le contrat de maintenance formule « haut de gamme » pour un montant annuel HT de 2 100 euros.

Monsieur le Maire propose de **rejeter** les offres de l'entreprise suivante :

- **TECHNIC ALARM**

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** : le marché public à l'entreprise **AUTOMATISMES CORSES** pour un montant H T de 52 151,00 euros, auquel s'ajoute le contrat de maintenance formule « haut de gamme » pour un montant annuel HT de 2 100 euros.
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour rejeter l'offre suivante :
 - **TECHNIC ALARM**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché public avec l'entreprise **AUTOMATISMES CORSES** pour un montant H T de 52 151,00 euros, auquel s'ajoute le contrat de maintenance formule « haut de gamme » pour un montant annuel HT de 2 100 euros.

**COMMUNE D'OLETTA
COLLECTIVITÉ DE CORSE**

- DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour notifier le marché public aux intéressés et donner ordre de service de démarrer la mission,

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme au registre suivent les signatures

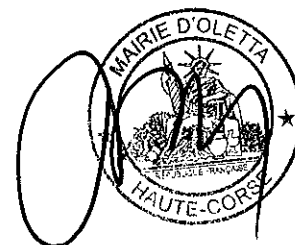
Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Jean-Pierre LECCIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001853-20211022-75-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2021